



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

MAIRIE DES 6EME ET 8EME ARRONDISSEMENTS

ANNEXE 1 AU CCTP
Fiches d'entretien

**SERVICES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
DE LA MAIRIE DES 6EME ET 8EME
ARRONDISSEMENTS**

Numéro de la consultation : 2021_17402_0102

Annexe 1 au Cahier des Clauses Techniques Particulières

FICHES DE PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ DES DIFFÉRENTS TYPES D'ESPACES VERTS

Sommaire des Fiches

N°	Libellé	Entretien	Propreté
1	GAZON RUSTIQUE	X	
2	PRAIRES FLEURIES (ET FOURRAGÈRES)	X	
3	ENHERBEMENT NATUREL (ET ZONES BOISÉES)	X	
4	MASSIFS FLEURIS	X	
5	MASSIFS OU COUVRES SOLS VIVACES	X	
6	ENTRETIEN D'ARBUSTES EN TAILLE MÉCANIQUE	X	
7	ENTRETIEN D'ARBUSTES EN TAILLE MANUELLE	X	
8	AIRES DE JEUX EN SOLS SOUPLES		X
9	ESPACES EN SOLS MINÉRALISÉS (CIRCULATIONS :ENROBÉS/BÉTON)	X	X
10	ESPACES EN SOLS NATURELS (STABILISÉ/TERRE...)	X	
11	PROPRETÉ		X
12	HIVERNAGE ET MISE EN ROUTE DES COMPTEURS	X	

L'entreprise devra informer le maître d'ouvrage ou son représentant de tout problème d'arrosage rencontré sur les sites entretenus.

Toutes les tailles d'arbustes sont à effectuer sur toutes les faces, que ceux-ci soient isolés ou en haie (Fiches 7 et 8).

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

GAZON RUSTIQUE (Gr)

Arrosage :

- **Durée** : - Arroseurs : 30 à 42 min maximum fractionnée en 2 arrosages minimum
- Tuyères : 16 min maximum fractionnée en 2 arrosages

Les durées d'arrosage pourront être modifiées par le maître d'ouvrage.

- **Réglage** : Arroseurs et programmation : lors de chaque tonte avec contrôle du bon fonctionnement
L'état hydrique sera inscrit dans un rapport hebdomadaire rempli par le titulaire. Ce rapport sera transmis au service technique de la mairie afin d'ajuster la dose d'arrosage si nécessaire, cf. page 5 du CCTP.

- **Horaire** : Privilégier les arrosages de nuit.

- **Hivernage et mise en route** : voir la fiche spécifique n° 12

Tonte :

La tonte est précédée par un nettoyage des déchets (cf. CCTP). Hauteur de coupe entre 3 et 7cm.
Fréquence selon planning

Scarification, aération, sablage, regarnissage et fertilisation :

- Aération à faire au vertidrain en préalable de la fertilisation à base d'amendement organique près, à raison de 5000 kg par ha et par apport
- Regarnissage (cf. CCTP)

Remarques :

Les déchets de tonte seront broyés et utilisés par épandages sur les massifs, haies, arbres ;
Là où existent des massifs arbustifs, ou/et arbres d'ombrage, épandre les déchets à leur pied en paillage sur 5 cm d'épaisseur maximum.

En cas de surplus, ils sont ramassés et intégrés au bac de matière sèche des composteurs en place si le jardin en dispose et si la quantité semble insuffisante.

Dans certains cas, il est envisageable de laisser des tas de matières végétales pour constituer des hôtels à insectes, un panneau explicatif indiquera la démarche mise en place et le but visé.

Le pouvoir adjudicateur indiquera les sites, cf. page 5 du CCTP.

MICRO-PLANNING

GAZON RUSTIQUE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fréquence Arrosage « gazon à vivre »			1/se	2/se	2/se	3/se	3/se	3/se	2/se	2/se		
Fréquence Arrosage « gazon à voir »			1/se									
Réglage arroseurs et programmation			1	2	2	2	2	2	2	1		
Hivernage et mise en route des compteurs			1								1	
Tonte		1	1	2	2	2	2	2	2	1	1	
Scarification, aération, sablage, regarnissage, fertilisation				1								

*NB / Les gazons à voir ne sont pas piétinés par le public.
Les gazons à vivre le sont.*

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

PRAIRIES FLEURIES ET CULTURES FOURRAGÈRES

Arrosage :

- **Fréquence** : planning ci-dessous

- **Réglage** : Réglage des arroseurs et contrôle du bon fonctionnement hebdomadaire.

Un contrôle visuel de l'état de la végétation sera effectué à chaque passage, l'état hydrique sera inscrit dans un rapport hebdomadaire rempli par le titulaire. Ce rapport sera transmis au service technique de la mairie afin d'ajuster la dose d'arrosage si nécessaire.

- **Hivernage et mise en route** : voir la fiche spécifique n° 12

Fauches :

- Travail à la faucheuse : 2 fois/an en juin et en décembre.

- Prairies fleuries : laisser sur place les déchets de fauche 15 jours avant de les ramasser

- Mises en andains et ramassage du foin sous 8 à 10 jours

Tontes :

Tontes des périphéries et chemins internes. Chaque tonte est précédée d'un nettoyage (cf. CCTP).

N.B. : En juin à espacer de 15 jours de la fauche générale.

Préservation des zones refuges (végétation spontanée) : en périphérie, dans des «coins» peu exposés.

Désherbage : 2 manuels si nécessaire sur les plantes invasives : (mauves, chénopodes, érigeron,...) avec évacuation des déchets.

Semis de regarnissage : En novembre, après la dernière fauche. Il sera précédé d'un griffage croisé.

Le mélange de graines (entre 2 et 5 g du m²) est fourni par l'entreprise et validé par le Maître d'ouvrage.

MICRO-PLANNING PRAIRIES FLEURIES ET CULTURES FOURRAGÈRES

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrosage			2	2	2	4	4	4	2	2		
Contrôle arrosage et programmation			1	1	1	1	1	1	1	1		
Hivernage et mise en route des compteurs			1								1	
Fauche				1		1		1		1		
Tonte : périphéries et chemins internes			1	2	2	1	2	2	2	2		
Désherbage				1					1			
Semis de regarnissage après griffage croisé											1	

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN
ENHERBEMENT NATUREL (ET ZONES BOISÉES)

Fauche : 2 par an avec Tondo-Broyeur (déchets végétaux broyés, laissés sur place) ou autres matériels adaptés à la demande du Maître d'ouvrage

Tonte : 15 à 20 % de l'espace sera tondu 7 fois par an (cheminements, périphéries et espaces à vivre)

Chaque Tonte et fauche est précédée d'un nettoyage.

MICRO-PLANNING
ENHERBEMENT NATUREL (Et zones boisées)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fauche						1						1
Tonte cheminements périphéries et espaces à vivre			1	1	1	1	1		1	1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN
MASSIFS FLEURIS (annuelles et bisannuelles)

Arrosage :

- Réglage et programmation une fois par mois avec contrôle du bon fonctionnement.
- En cas d'installations spécifiques pour les massifs fleuris, les appareils seront programmés pour arroser 2 à 3 fois/semaine (planning ci-dessous).

Hivernage et mise en route : voir la fiche spécifique n° 12

Désherbage manuel : 8 fois par an à la main avec évacuation des déchets

Pincement fleurs fanées : 5 fois par saison.

MICRO-PLANNING
MASSIFS FLEURIS

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fréquence Arrosage				2/se	2/se	3/se	3/se	3/se	2/se	2/se		
Réglage arrosage et Programmation				1	1	1	1	1	1	1		
Hivernage et mise en route des compteurs			1								1	
Désherbage		1	1	1	1	1	1	1	1			
Pincement fleurs					1	1	1	1	1			

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

MASSIFS DE VIVACES, GRAMINÉES ET COUVRE-SOLS

Arrosage selon planning : cet arrosage peut être effectué manuellement à la demande du Maître d'ouvrage depuis le clapet vanne.

Hivernage et mise en route : voir la fiche spécifique n° 12
Chaque intervention est précédée par un nettoyage des déchets (sauf encombrants)

Désherbage manuel s : 6 fois par an, avec évacuation des déchets

Coupe en fonction du végétal : - Coupe effectuée à la cisaille ou similaire
- 2 fois par an avec évacuation des déchets

Fumure organique : 1 fois par an de type fumier conforme à la norme NF U 44-051, criblé à 30mm et à raison de 400 g/m²

MICRO-PLANNING COUVRE-SOLS

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrosage éventuellement manuel par clapet-vanne			1	2	2	4	4	4	2	2		
Hivernage et mise en route des compteurs			1								1	
Désherbage manuel			1	1		1	1		1	1		
Coupe				1					1			
Fumure organique				1								

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

Entretien d'arbustes taillés mécaniquement

Le ramassage des déchets (sauf encombrants) au début et en fin de prestation est compris.

Arrosage : - selon planning

Réglage : programmation et contrôle du bon fonctionnement suivant planning ci-dessous .

Hivernage et Mise en route : voir la fiche spécifique n° 12

Taille :

- Le maître d'ouvrage indiquera la date de la taille en fonction des espèces et de leur floraison, soit deux fois par an. (Lauriers roses rabattus 1/3 par an)

- Paillage avec déchets de taille broyés (5 cm au pieds des massifs, arbustes, haies...).

En cas de surplus, ils sont ramassés et intégrés au bac de matière sèche des composteurs en place si le jardin en dispose et si la quantité semble insuffisante.

Dans certains cas, il est envisageable de laisser des tas de matières végétales pour constituer des hôtels à insectes, un panneau explicatif indiquera la démarche mise en place et le but visé.

Le pouvoir adjudicateur indiquera les sites, ,cf. page 5 du CCTP.

- Finition de taille effectuée manuellement

- Arrachage et évacuation des arbustes morts

Désherbage au rotofil : 2 fois par an au réciprocatteur. Déchets verts broyés sur place sauf demande du Maître d'ouvrage ou réglementation contraire.

Remarques :

Les déchets de taille seront broyés et utilisés par épandages sur les massifs, haies, arbres ;

Là où existent des massifs arbustifs,ou/et arbres d'ombrage, épandre les déchets à leur pied en paillage sur 5 cm d'épaisseur maximum.

Fertilisation organique avec binage : 1 fois par an apport d'amendements organiques BIO sur la base de 150g/m² et par apport, avec binage préalable.

MICRO-PLANNING MASSIFS D'ARBUSTES EN TAILLE MECANIQUE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrosage					2	4	4	4	2			
Réglage					1	1	1	1	1			
Hivernage et mise en route des compteurs			1								1	
Taille des arbustes				1						1		
Désherbage rotofil					1				1			
Fertilisation et binage				1								

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

ENTRETIEN D'ARBUSTES TAILLÉS MANUELLEMENT

Le ramassage de déchets (sauf encombrants) au début et en fin de prestation est compris.

Arrosage : selon planning

Réglage : programmation et contrôle du bon fonctionnement suivant planning ci-dessous .

Hivernage et Mise en route : voir la fiche spécifique n° 12

Taille : La taille est effectuée manuellement à la cisaille ou au sécateur. Le maître d'ouvrage indiquera la date de la taille en fonction des espèces et de leur période de floraison, soit deux fois par an.

Les arbustes morts seront arrachés et évacués.

Paillage avec déchets de taille broyés (5 cm au pieds des massifs, arbustes, haies...).

En cas de surplus, ils sont ramassés et intégrés au bac de matière sèche des composteurs en place si le jardin en dispose et si la quantité semble insuffisante.

Dans certains cas, il est envisageable de laisser des tas de matières végétales pour constituer des hôtels à insectes, un panneau explicatif indiquera la démarche mise en place et le but visé.

Le pouvoir adjudicateur indiquera les sites, ,cf. page 5 du CCTP.

Remarques :

Les déchets de taille seront broyés et utilisés par épandages sur les massifs, haies, arbres ;

Là où existent des massifs arbustifs,ou/et arbres d'ombrage, épandre les déchets à leur pied en paillage sur 5 cm d'épaisseur maximum.

Désherbage au rotofil : 2 fois par an au réciprocateur. Déchets verts broyés sur place sauf demande du Maître d'ouvrage ou réglementation contraire.

Fertilisation organique avec binage : 1 fois par an apport d'amendements organiques sur la base de 4000 kg par ha et par apport, avec binage préalable

MICRO-PLANNING MASSIFS D'ARBUSTES EN TAILLE MANUELLE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrosage					2	4	4	4	2			
Réglage					1	1	1	1	1			
Hivernage et mise en route des compteurs			1								1	
Taille des arbustes				1						1		
Désherbage +					1				1			
Fertilisation et binage				1								

+ Sur les plantations nouvelles de l'année et n+1 ainsi que les zones en paillage minéral, les binages ou désherbage, il pourra être demandé 02 passages supplémentaires

PRESCRIPTIONS DE PROPRETÉ

AIRES DE JEUX EN SOLS SOUPLES

Soufflage ou/et aspiration, balayage de l'aire de jeux, ramassage des déchets(sauf encombrants)

Lavage à l'eau au nettoyeur haute pression des sols souples et passage d'un produit anti-mousse agréé.

Désinfection avec un produit agréé (sauf à base d'eau de javel qui attire les chiens), des aires de jeux d'eau.

Pulvérisation de produits algicides (anti-algues) agréés.

MICRO-PLANNING SOLS SOUPLES

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Soufflage, balayage de l'aire de jeux et jeux d'eau	1 / semaine					2 / semaine				1 / semaine		
Lavage au nettoyeur haute pression, sol souple				1								
Désinfection jeux d'eau				1		1		1		1		
Produits algicides				1		1		1		1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN et de PROPRETÉ

ESPACES MINÉRALISES «DURS» (Circulations, placettes, etc : enrobé, béton, platelages en bois...)

Entretien Horticole :

Désherbage mécanique : 3 fois /an désherbage mécanique au rotofil si besoin et évacuation des déchets de coupe.

Le désherbage sera essentiellement effectué sur les fissures, joints et bordures.

Entretien de Propreté :

Balayage et lavage des circulations au nettoyeur haute pression y compris des caniveaux et curage des avaloirs. Les écoulements de terre sur voirie seront évacués.

Curage des avaloirs :

Enlèvement des grilles, nettoyage du regard et fermeture.

MICRO-PLANNING
ESPACES MINÉRALISES (Circulations, Enrobé, béton)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Désherbage				1			1			1		
Entretien de propreté				1			1			1		
Curage				1			1			1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

ESPACES EN SOLS « NATURELS » (Stabilisés, terre , gravillons)

Désherbage au rotofil sur 10 % de la surface totale minéralisée : 3 Fois / an
Sur sol couvert de gravillons utiliser le réciprocatteur afin d'éviter les projections

Griffage après nettoyage, avec suppression des mauvaises herbes, évacuation des déchets verts et autres, Arrosage et Roulage. Y compris évacuation des coulées de terre si nécessaire : 1 fois / an

Curage des avaloirs et nettoyage des caniveaux = 2 fois par an.

MICRO-PLANNING

ESPACES EN SOLS NATURELS (Stabilisés, terre ...)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Désherbage				1		1			1			
Nettoyage, Griffage, arrosage, roulage					1							
Curage des avaloirs et caniveaux				1						1		

PLANNING PROPRETÉ

La propreté est effectuée sur la totalité de l'espace vert.

PRESTATION A FRÉQUENCE VARIABLE SELON PLANNINGS PROPRES A CHAQUE SITE:

- Ramassage des déchets y compris papiers,détritus,déjections canines,feuilles, seringues (cf CCTP) sur toute la surface.
- Vidange des poubelles et fourniture et remplacement des sacs plastiques 100% biodégradables.
- Vidange des poubelles de tri sélectif et remplacement des sacs plastiques 100 % biodégradables lorsque le site est équipé.

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

HIVERNAGE ET MISE EN ROUTE DES COMPTEURS

Hivernage :

- Arrêt des compteurs, purge des réseaux, effectuer le relevé des index sur une fiche spécifique et la fournir ensuite au Maître d'ouvrage.
- Fourniture et mise en place d'une protection isolante contre le gel (plaque de polystyrène,...)
- Récupération des piles des programmeurs et remise en main propre au Maître d'ouvrage.
- Contrôle visuel du bon fonctionnement des vannes et vérification de fuite éventuelle ou de compteur calé et signaler toute anomalie au Maître d'ouvrage.

Mise en route:

- Nettoyage de tous les regards : compteur, électrovannes et organes de commande
- Enlèvement de la protection isolante et de tout autre déchets.
- Ouverture des vannes amont et aval du compteur.
- Contrôle visuel du bon fonctionnement des vannes et vérification de fuite éventuelle ou de compteur calé et signaler toute anomalie au Maître d'ouvrage.
- Relever l'index du compteur et l'inscrire sur la fiche et la communiquer au Maître d'ouvrage.

Une ouverture et une fermeture supplémentaire pourront être demandées par le Maître d'ouvrage, en cas de travaux dans le jardin, ou pendant une période de sécheresse hivernale.

MICRO-PLANNING

HIVERNAGE ET MISE EN ROUTE DES COMPTEURS (Hcpt)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Hivernage											1	
Mise en route			1									